

PLATEFORME DE MARCOUSSIS

Certificat d'Acceptation Préalable (CAP)

à toute admission de **TERRES IMPACTEES**

à nous retourner au minimum 72h avant tout apport de déchet sur le site.

Contacteur
Sylvie BARRIERE
sylvie.barriere
@tersen-env.com
Tél : 01.69.80.10.80

IDENTIFICATION DU LIEU DE PRODUCTION DU DECHET (chantier)

Adresse :	Code Postal :	Ville :
Date de début du chantier :	Durée :	N° chantier :

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR DU DECHET

Raison Sociale :	Nom du responsable :
Adresse :	Code Postal : Ville :
Téléphone :	Fax : Email :
Activité :	N° de SIRET : Code NAF (APE) :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (si différent du producteur)

Raison Sociale :	Nom du responsable :
Adresse :	Code Postal : Ville :
Téléphone :	Fax : Email :
Activité :	N° de SIRET : Code NAF (APE) :

IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR*

Raison Sociale :	Nom du responsable :
Adresse :	Code Postal : Ville :
Téléphone :	Fax : Email :
Activité :	N° de SIRET : Code NAF (APE) :

* Si plusieurs transporteurs, merci de bien vouloir nous communiquer la liste complète

IDENTIFICATION DU DECHET

DESIGNATION :		TERRES IMPACTEES	17 05 04
QUANTITE	ODEUR	CARACTERISTIQUE DE POLLUTION	
Estimée : -----	☐ Non perceptible ☐ Perceptible ☐ Forte ➤ produit de référence	☒ Essai réalisé (joindre les résultats)	☐ Référence et date du rapport de sol : ----- ☐ Mailles ou sondages concernées par la demande -----

SIGNATURE DU PRODUCTEUR ET DU DEMANDEUR

Le producteur : - certifie que son déchet ne contient pas de déchets dangereux au sens du décret 2002-540 du 18 avril 2002, de déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux, de déchets radioactifs, de déchets contenant plus de 50 mg/kg de PCB, de déchets d'emballages visés par le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994, de déchets explosibles, corrosifs, comburants ou inflammables, de déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30 %, de pneumatiques usagers, - certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du Code de l'Environnement Livre V - Titre IV « Déchets » et s'engage à procurer toutes les informations utiles à la bonne élimination de son déchet, et à sa manipulation, - s'engage à remettre au collecteur un déchet conforme aux spécifications de cette fiche, - s'engage à faire connaître au centre de traitement toute évolution du déchet susceptible de modifier sa nature et les risques tels qu'indiqués ci-dessus, - s'assure que le transport du déchet effectué sous sa responsabilité est réalisé conformément à la réglementation et aux conditions de sécurité en vigueur.		Le demandeur :	
Pour le PRODUCTEUR Nom et fonction du responsable : Signature et cachet Date :		Pour le DEMANDEUR Nom et fonction du responsable : Signature et cachet Date :	

ADMISSIBILITE DU DECHETS (CADRE RESERVE A TERSEN)

Déchet ADMISSIBLE	☐ OUI	☐ NON	Motif du refus :
Fonction :	Date :	Cachet et Signature :	
Nom du signataire :			

Certificat d'Acceptation Préalable (CAP) :

Valable jusqu'au :